

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de pouvoirs : 2
Date de la convocation : 4 décembre 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le DIX DECEMBRE, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s – M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSSSEN - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Daniel MOUTARD - M. Christian CARRERE - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Erwan ALLÉE - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE.

Pouvoirs :

M. Thierry TATONI, pouvoir à M. Thierry DAYRE
Mme Odile PILOZ, pouvoir à Mme Monique BOTTINI

Excusé : M. Yves RINCK

Absente : Mme Anne TAILLEUX

Est désigné comme Secrétaire de séance : M. Roger VIARSAC

2025 - 12 - 122 / AFFAIRES FINANCIERES
SUBVENTIONS

Avance sur le versement de la subvention de fonctionnement au Centre Communal d'action Sociale (CCAS)

RAPPORTEUR : M. Thierry DAYRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et L. 1612-20,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2311-7,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au Budget,

Considérant que le vote du Budget Primitif 2026 de la Ville n'interviendra qu'au cours du 1^{er} trimestre 2026 et que les subventions allouées pour l'année 2026 par la Ville ne peuvent être attribuées avant cette date,

Considérant que le CCAS a besoin pour son fonctionnement et pour assurer la continuité du service public d'une avance de subvention,

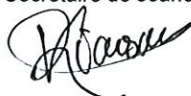
Après avoir entendu l'exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **D'APPROUVER** le versement d'un acompte sur subvention avant le vote du budget primitif 2026 au CCAS pour un montant de 100 000 €, soit 50 % du montant de la subvention allouée en 2025 (200 000 €).

Roger VIARSAC
Secrétaire de séance



Pierre COMBES
Maire de NYONS

